



Crise énergétique : Annonce du Gouvernement

Soutien à l'activité économique

30 mars 2026



Dans le contexte international actuel marqué par de fortes tensions énergétiques avec notamment des hausses significatives sur les prix des énergies fossiles, des produits raffinés et des intrants agricoles, **le Gouvernement annoncé la semaine dernière la mise en place d'un plan de soutien immédiat à l'activité des secteurs économiques les plus touchés** pour un coût total estimé à près de 70 millions d'euros sur le mois d'avril 2026.

<https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/actualites/crise-energetique-le-gouvernement-annonce-un-plan-de-soutien-lactivite-economique>

Pour le monde agricole à noter plus particulièrement :

Les agriculteurs verront le GNR agricole totalement exonéré de droit d'accise sur le mois d'avril 2026 pour un coût total estimé à 14 millions d'euros.

Cette mesure exceptionnelle vise à apporter un soutien immédiat et ciblé aux exploitations confrontées à la hausse brutale des coûts de l'énergie.

Cette aide sera complétée par une demande de suspension immédiate du MACF (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) sur les engrais lors du conseil des ministres européens de l'agriculture et de la pêche de lundi 30 mars, ou à défaut une demande de compensation afin de neutraliser le coût du dispositif sur les engrais. Le but est d'éviter toute distorsion de concurrence et protéger la compétitivité des filières françaises.

Des mesures de soutien centrées sur la trésorerie des entreprises des filières les plus touchées (agriculture, pêche et transports)

Ce plan de soutien immédiat en faveur de l'activité économique s'appuie également sur des mesures en faveur de la trésorerie de tous les acteurs des secteurs directement touchés (agriculture, pêche et transports) :

→ Report de cotisations sociales sans frais ni majoration ;

→ Étalement des échéances fiscales sans frais ni majoration ;

→ Prêts « Boost carburants » opéré par Bpifrance : dédié exclusivement aux TPE, il offre des financements de court terme (1 à 3 ans) jusqu'à 50 000 €.

De manière complémentaire, le Gouvernement organise la solidarité inter-filières et l'accompagnement des entreprises à trois niveaux :

→ Solidarité entre donneurs d'ordre et fournisseurs avec **une vigilance accrue sur les délais de paiement** pour éviter que les plus petites structures n'absorbent l'essentiel du choc. Le Médiateur des entreprises est mobilisé pour faciliter le dialogue et résoudre les différends (retards de paiement, ruptures de relations commerciales). Le Gouvernement est en lien quotidien avec l'ensemble des filières impactées et le restera durant toute la durée de la crise.

→ **Engagement du secteur bancaire à proposer des mesures d'accompagnement et de souplesse, dans le cadre des contrats de crédit**, en soutien de leurs entreprises clientes qui sont touchées par les conséquences de la hausse des prix des carburants.

→ Mobilisation des conseillers départementaux aux entreprises en difficulté (CDED), pour les PME et les artisans, et des conseillers en Restructuration et Prévention des difficultés des entreprises (CRP), pour les entreprises industrielles de plus de 50 salariés. Ils apportent un appui opérationnel en lien étroit avec les dirigeants et facilitent la mise en œuvre de solutions face aux difficultés de trésorerie des entreprises.

Le Gouvernement a déclaré qu'il adaptera les aides en fonction de l'évolution de la situation, en veillant à équilibrer les dépenses pour soutenir les secteurs qui en ont besoin par des économies équivalentes.